

DÉVELOPPEMENT RURAL EN ALGÉRIE : cas des projets de proximité du développement rural intègre (PPDRI)

RURAL DEVELOPMENT IN ALGERIA: case of local integrated rural development projects (IRDP)

Djamila RAHMOUNI^{1,*}, Rosa AKNINE²,

¹ Maître de conférences classe « B » en sciences économiques, UMMTO, Tizi-Ouzou, Algérie.

E-mail : djamilarahmouni2015@gmail.com.

² Professeur en sciences économiques, UMMTO, Tizi-Ouzou, Algérie. E-mail : r_aknine@yahoo.fr.

Reçu 23/12/2021

Accepté 28/12/2021

Publié en ligne 31/12/2021

Résumé : La mise en œuvre des PPDRI découle d'une mutation importante de l'intervention publique en direction des territoires ruraux. Après une longue période de planification centralisée et sectorialisée, une nouvelle logique ascendante visant la prise en compte de la diversité des enjeux territoriaux par une approche multisectorielle voit le jour. Celle-ci met l'accent sur les principes de proximité et d'intégration, et privilégie l'approche territoriale. Dans leurs ambitions les PPDRI tentent ainsi de développer les territoires, grâce à une intégration de la variété des fonds et acteurs exerçant localement tout en articulant leurs actions. Ils sont alors accompagnés d'une gamme de mécanismes financiers, juridiques, institutionnels et procéduraux, qui permettent de les encadrer

L'objet de cette contribution est d'analyser l'impact des PPDRI sur le développement rural de la wilaya de Tizi-Ouzou, et de s'arrêter sur les entraves de mise en application et les prérequis permettant de booster une optique de développement ascendante et participative. Mais avant de ce faire, nous reviendrons préalablement sur le contexte d'émergence de cette dite politique.

Mots-clés : Développement rural ; politiques publiques ; PPDRI ; territoires ruraux .

Codes de classification JEL : O13 ; O20

Summary: The implementation of the PPDRI is the result of a major change in public intervention aimed at rural areas. After a long period of centralized and sectoralized planning, a new bottom-up logic which aims to take into account the diversity of territorial issues through a multisectoral approach is emerging. It emphasizes the principles of proximity and integration, and favors the territorial approach. In their ambitions, the PPDRI thus try to develop the territories, thanks to an integration of the variety of funds and actors operating locally while articulating their actions. They are then accompanied by a range of financial, legal, institutional and procedural mechanisms, which allow them to be supervised

The purpose of this contribution is to analyze the impact of IRDP on the rural development of the Tizi-Ouzou area, and to focus on the obstacles to implementation and the prerequisites to boost a bottom-up development perspective. and participatory. But before doing this, we will first come back to the context of the emergence of this so-called policy

Keywords: Rural development ; public policies ; PPDRI; rural territories

JEL Classification Codes : O13 ; O20

*Auteur correspondant : djamilarahmouni2015@gmail.com

I- Introduction

Le développement des territoires ruraux est devenu une responsabilité partagée entre la diversité des acteurs locaux après avoir été, pendant une très longue période, une prérogative exclusive de l'État centrale. Les mutations qu'ont connues ces territoires ont débouché sur l'impératif de prise en compte de la diversité des besoins exprimés localement, ce qui a incité à réfléchir au développement rural selon une approche plus globale. Les nouvelles orientations du développement rural en Algérie s'inscrivent dans une perspective de prise en considération de la diversité des initiatives et ressources locales, et traduit une volonté publique de dépasser la vision restrictive du développement rural sous l'angle agricole. L'adoption des projets de proximité de développement rural intégré « PPDRI », dans le cadre de la politique du renouveau rural, met en avant la nécessité d'une diversification des activités économiques, implication des acteurs locaux en vue rationaliser les efforts consentis.

L'objet de cette contribution est d'analyser les impacts de cette nouvelle stratégie, et la réaction des acteurs face aux nouveaux mécanismes qui s'offrent à eux. Les hypothèses que nous défendons sont : premièrement, étant donné que les politiques agricoles et rurales mises en place depuis l'indépendance accordaient à l'État un rôle d'administrateur suprême, une politique appelant l'initiative privée et la concertation entre les différents acteurs est difficile à mettre en œuvre, d'où l'impact minime de ce type de politique. Deuxièmement, le développement rural actuel reste influencé par les considérations de la gestion traditionnelle ancrée dans les pratiques de développement des institutions locales, les porteurs de projets sont beaucoup plus des assistés que des acteurs.

Notre article sera scindé en Trois parties complémentaires : nous allons procéder dans une première phase à une lecture rétrospective nous permettant de déceler le contexte d'émergence des PPDRI, puis nous nous arrêterons sur leurs principaux fondements. Ce par la consultation d'articles et ouvrages traitant la question rurale en Algérie. Ce qui va nous outiller pour analyser leurs répercussions sur la redynamisation des territoires ruraux dans une seconde phase, dans laquelle nous révélerons les résultats de notre enquête.

II – Contexte d'émergence de la politique du renouveau rural

II.1. Accentuation de l'exode rural

En Algérie les territoires ruraux portent trace d'une forte mutualité et coopération, issue du principe de « vivre ensemble ». L'esprit de solidarité ancestrale se manifeste sous diverses formes notamment : Touiza, Timechret, solidarité religieuse (la répartition de lots de denrées alimentaires au mois de carême, les biens habous, la zakat,...), organisation de mariages et circoncisions collectifs, et le nettoyage des cimetières. Cette diversité de formes solidaires est le résultat de la configuration remarquable des sociétés kabyles. En dépit de leurs indéniables potentialités, ces territoires ont été sujets à des mutations successives les fragilisant du jour au jour, ce qui a accentué l'exode rural rendant les villes surpeuplées et les villages désertés. L'élément déclencheur ayant incité à rénover l'intervention publique en direction des territoires ruraux étant la tendance à l'accentuation de l'exode rural, résultant de leur contexte socio-économique marqué par une panoplie de problème auxquels une diversité d'auteurs ont fait référence.

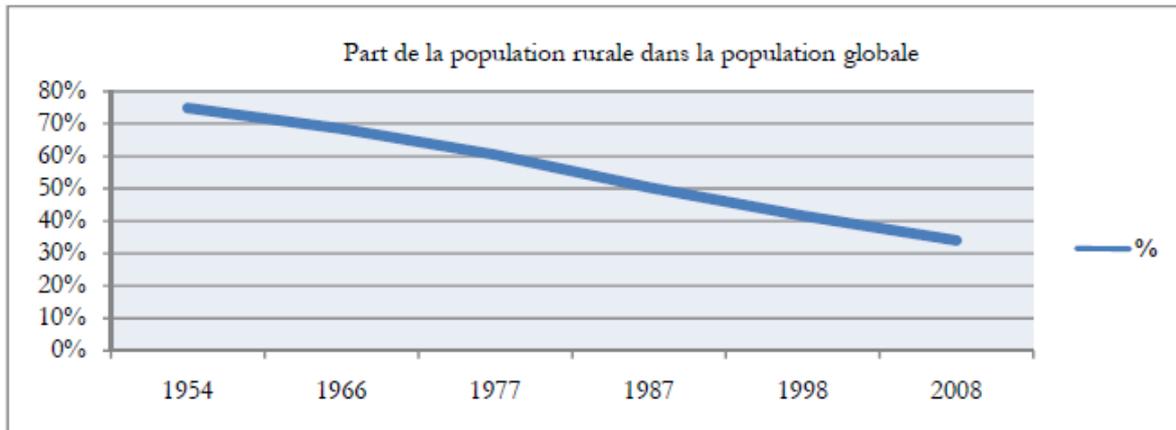
L'analyse comparative entre communes urbaines et rurales, en adoptant la définition retenue par la CNDR, révèle que ces dernières occupent une place prépondérante en Algérie avec un nombre de 979 sur un total de 1541 communes. Une lecture en longue période de l'évolution démographique montre que la population rurale algérienne a connue en valeur absolue une augmentation continue passant de 6 457 habitants en 1954, à 11607 en 2008 soit une augmentation de près de 80% sur toute la période.

Toutefois, une analyse comparative montre que la population rurale a connu une diminution constante depuis l'indépendance, du fait de l'accroissement plus rapide que connaissent les

populations urbaines. En effet, l'augmentation annuelle moyenne de la population urbaine est de 4.4% entre 1954 et 2008, contre près de 1.1% de hausse annuelle moyenne sur la même période en ce qui concerne la population rurale¹. Au vu de la population totale du pays, le pourcentage de la population rurale ne cesse de baisser.

Représentant plus de la moitié en 1987, actuellement il n'atteint que 34 %. Ce qui reflète le poids important de la migration interne (exode rural), ainsi que la tendance à l'urbanisation. De 1987 à 1998, 162 agglomérations rurales ont été reclassées en entités urbaines avec une population de 1 049 712. Ainsi que 237 agglomérations lors de cette dernière décennie concernant 1 876 420 habitants. (RGPH, 2008, p : 120).

Figure 01 : Évolution de la population rurale en Algérie



Source : Établit par les auteurs sur la base du RGPH (2008)

Cette tendance à la baisse de la population rurale se justifie par les caractéristiques propres du monde rural algérien, qui le distinguent des autres territoires ruraux. Benbelkis. O (2008, P :89), dénote que « Près de 2/3 de la population pauvre en Algérie vivent dans les zones rurales. Dans ces zones, les infrastructures de base sont insuffisantes et les niveaux de consommation alimentaire sont nettement plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain. On relève par ailleurs que la situation économique en milieu rural se caractérise par une plus grande faiblesse des revenus par rapport au monde urbain ». De son côté, SAHLI, Z (2006), dans son article « Problématique de développement rural : cas des zones de montagne », met en évidence que la plupart des zones rurales algériennes sont prédominées par un relief montagneux, et restent confrontées à une situation sociale et économique difficiles : climat instable et pression sur les ressources, population jeunes confrontée aux problème du chômage, déficit infrastructurel aussi bien en qualité qu'en quantité, faiblesse des activités économiques et mise en marge de l'agriculture, un environnement économique et institutionnel peu favorable aux dynamiques de développement rural local, une faible participation des groupements sociaux aux dynamiques locales, et la non généralisation des politiques d'aménagement et d'équilibre régional.

I. 2. Échecs des idiologies antérieures

¹ Avec un indice de variation annuel moyen négatif de 1998 à 2008, d'une valeur de (-0.4%).

La configuration du monde rural algérien, extrêmement marqué par sa fragilité et son modeste développement, résulte d'une superposition d'une action publique relativement ancienne. Celle-ci était caractérisée par l'adoption pendant une longue période de modèle de développement archétype, qui ne va pas de pair avec les besoins réellement consentis par les habitants des zones rurales. La véritable politique de développement visant la prise en compte des spécificités de ces territoires n'a vu son essor que lors de cette dernière décennie, mais restent elle-même sujette à une vision de court terme.

a. Un développement rural centralisé

Un rôle primordiale est accordé à l'Etat dans la formulation et l'exécution des diverses politiques s'inscrivant dans une idéologie socialiste, qui s'est arrogé la compétence d'administrateur suprême. Durant cette période, l'orientation étatique priorise le programme de modernisation agricole et d'équipement rural selon une optique sectorielle. On assistait à la promulgation d'une vague de réformes ayant considéré l'agriculture comme le pivot central du développement rural.

- L'autogestion: L'attention étant concentrée sur la récupération et nationalisation des terres, dont la propriété était rattachée à l'Etat pour éviter les conflits d'accès, et il les confie en autogestion aux ouvriers. Les décrets d'autogestion ont vu leur essor à partir de mars 1963², et représentaient ainsi un signe de souveraineté nationale. Les pouvoirs publics visaient initialement une mise à niveau des wilayas les plus déprimées et déshéritées, par le lancement des programmes spéciaux de développement à travers un pré-plan triennal (1966-1968), et qui constitue l'amorce du processus mis en œuvre dans les années soixante dix dans le cadre du premier plan quadriennal (1970-1973).

- La révolution agraire: en vue d'éliminer les déséquilibres territoriaux, les pouvoirs publics lancent une planification régionale (centre, est, ouest, sud) avec la mise en œuvre du deuxième plan quadriennal (1974-1977). Tout en subordonnant l'agriculture au projet d'industrialisation pour en faire un segment de la stratégie du développement global. Cette doctrine a débouché sur une accélération des investissements en infrastructures d'industrie lourde, sans effets réels sur la dynamique locale compte tenu de diverses entraves de mise en application. « Les décideurs semblent avoir pris conscience que cette œuvre ne peut se faire sans un véritable apprentissage et un réel transfert de technologie. L'analphabétisme, l'insuffisante ouverture de la société sur son environnement, l'état sanitaire de la population, sont autant de facteurs qui peuvent freiner la propagation du progrès technique et le transfert technologique qui sont pourtant nécessaire à la réussite du processus d'industrialisation. » (CNEAP, 2002). C'est dans le contexte de cette révolution agraire que les premières actions en faveur du largement rural ont vu le jour, par le lancement du programme des 1000 villages socialistes agricoles, qui est un important programme de construction initié par les pouvoirs publics, il vise à fixer la population sur place essentiellement ceux exerçant l'activité agricole. Toutefois les résultats ont été décevants « l'idée des 1000 villages agricoles socialistes, entièrement financé par l'Etat, s'est érigé en idéologie. Mais, dans les faits, 200 village au plus ont été effectivement réalisé et les logements en partie attribués au citoyens » (LEVY. S, 2000, 106).

² Plusieurs décrets ont été promulgués à cette Pour plus de détail voir : G. Chouquer, *Fiche sur les réformes agraires en Algérie de 1963 à 1987*, septembre 2012. Disponible sur le site : www.formesdufoncier.org/pdfs/FicheReformesAg.pdf

b. Période de crise et de gestion décentralisée

Dans les années quatre-vingt, l'Algérie subit un contexte de crise marqué par la chute du prix des hydrocarbures et d'accumulation de la dette extérieure, combinée aux troubles politiques accentuant l'exode rural. L'orientation de l'action publique a évolué vers un processus de restructuration et de réorganisation (1981-1990)³. Ce qui a abouti à un désengagement progressif de l'État de la sphère économique et sociale, et l'avènement du processus de décentralisation. Le développement rural s'est ainsi centré sur le local, suivi par l'adoption de mécanismes et outils de planification locale (plans sectoriels de développement PSD, et les plans communaux de développement PCD). Selon LEVY. S (2000, 20) « il a fallu aussi payer le prix de désengagement de l'État, c'est-à-dire un transfert réel de responsabilité aux acteurs locaux. C'est ainsi que ceux-ci, sans s'y préparer, sont en train de devenir progressivement les gestionnaires des processus de développement des territoires dans lesquels ils se trouvent ». Dans une perspective de relance, le plan d'ajustement structurel a été adopté en 1994 suivi par une orientation vers une économie de marché. Ceci a induit un processus de privatisation progressive accordant une place centrale au secteur privé. Comme les milieux fragiles sont toujours les plus touchés par les effets néfastes des crises, ces mesures ont débouché sur : la privatisation des activités agricoles ; la construction d'habitat rural étant confiée aux entreprises privées appliquant des prix de marché ; La fermeture et la liquidation des entreprises publiques, et l'accentuation du problème du chômage.

c. Amorce d'une approche participative

À l'aube de l'an 2000, le retour de la stabilité économique, a permis la mise en œuvre de stratégies plus encadrées, en définissant des mécanismes procéduraux et en injectant des fonds colossaux dans le cadre de deux plans de soutien à la relance économique (PSREI, PSREII). Le développement rural se veut être conduit dorénavant selon une approche participative, une logique qui a été véhiculée et encouragée par les organismes internationaux. Une multitude d'orientations ont vu leur poids grandir dans ce sens, mais souffrent toutefois d'absence d'une vision claire, et restent sujettes à des redéfinitions successives et à des changements fréquents.

Du PNDA au PNDAR (2000-2003) : le plan national de développement agricole « PNDA »⁴ adopté en juillet 2000 représente la première véritable stratégie conçue en faveur des territoires ruraux. Toutefois il reste sujet aux considérations antérieures où prédominent la confusion entre le secteur agricole et le territoire rural. En 2002, cette stratégie a été élargie à la dimension rurale traduisant une volonté de mettre en place une dynamique décentralisée du développement local, et d'assurer une synergie entre les acteurs du monde agricole et rural suite au lancement du PNDAR⁵. Selon le gouvernement algérien, « La principale leçon que l'on peut tirer de

³ La réforme dite "restructuration 1980-1991" se focalisera sur les DAS considérées comme des structures inadaptées génératrices de contraintes internes et externes qui freinent lourdement la productivité du système. En 1987 une autre réforme dite réorganisation vient faire éclater les DAS, entre des petits groupes ou des individus formant ainsi des exploitations agricoles collectives (EAC.) et des exploitations agricoles individuelles (EAI). (DJENANE, 1997).

⁴ Cette politique repose sur des programmes d'aides aux agriculteurs, son objectif était de moderniser le secteur agricole et le faire sortir de sa léthargie continue. Le bilan final des opérations financées en milliards d'euro s'élève à 3,984 d'investissement global, 2,293 de soutien FNRDA, 1,279 de crédit CRMA et 0,411 d'auto financement. (HADIBI. A, al, 2009) cité par CHABANE. M (2013, 223)

⁵ Le PNDAR visait à consolider la sécurité alimentaire du pays, à rétablir les équilibres écologiques et à améliorer les conditions de vie des populations rurales, qui comptent plus de la moitié des pauvres du pays. Il a permis l'ouverture de 23 471 Km de pistes et chemins d'exploitations et l'installation de 5 260 km de ligne électriques. OCDE et African Development Bank « perspectives économiques et Afrique », 2008. PP : 139-140.

l'expérience passée concernant la mise en œuvre des stratégies rurales et agricoles en Algérie - particulièrement dans les cas du PNDA et PNDAR- est que le milieu rural a révélé une diversité de situations qui ne peut s'accommoder de démarches de développement globalisantes ou uniformisatrices » (gouvernement, 2006, 17). Il atteste aussi que la mise en œuvre de politiques publiques dépourvues de cohérences et qui ne mettent pas en avant le principe d'efficacité et de durabilité ne peuvent plus être une solution face à la complexité des situations et la diversité des besoins exprimés par la population

SNDRD et PRR : Suite à la conférence de Rio en 1992, l'impératif environnemental a été mis en avant des priorités des pouvoirs publics. Ceci s'est concrétisé par l'adoption, un peu tardive compte tenu des troubles politiques qu'a connu le pays, de stratégie nationale de développement rural durable « SNDRD ». Sa mise en œuvre a donné lieu au projet de proximité de développement rural « PPDR », ayant été mis en œuvre en 2003 de façon expérimentale. La SNDRD a été clairement définie en juillet 2005 dans le document « la stratégie nationale de développement rural sur un horizon décennal », après sept ans de l'analyse diagnostique d'appui réalisée dans le cadre du projet FAO (Food and agriculture organisation). Ce par la mise en œuvre de a politique du renouveau agricole et rural a définie en aout 2006, puis scindée, deux ans après, en deux volet : la politique du renouveau de l'économie agricole « PREA » et la politique du renouveau rural « PRR ».

La conception de cette stratégie s'est aussi appuyée sur les échecs idéologiques antérieurs, tels qu'illustré dans le tableau suivant :

Tableau 1: Les principales politiques rurales en Algérie

Période	Idiologie	Objectifs visés	Conséquences
De 1962 aux années 80	Planification socialiste centralisée : autogestion, révolution agraires et programme des 1000 villages socialistes	L'accent est mis sur la modernisation du secteur agricole, considéré comme pivot central du développement, combiné à des actions de rééquilibrage régional	Stagnation de l'activité agricole, difficultés de gestion des grandes exploitations autogérées et leurs déficits, ainsi que l'alourdissement de la facture des importations (MADR, 2012)
Des années 80 aux années 2000	libéralisme dans un contexte de crise (chute des prix des hydrocarbures et dette extérieure), et l'adoption du plan d'ajustement structurel	Rétablissement des équilibres macro-économiques	Privatisation du secteur agricole et liquidation des entreprises publiques, ce qui a accentué le chômage
A partir des années 2000	Amorce d'une approche participative <ul style="list-style-type: none"> - PNDA et PNDAR (2000-2003) - SNDRD et PRR (dont l'outil opérationnel étant les PPDRI) 	Responsabilisation des acteurs locaux sur leur propre développement et <i>recherche d'une gouvernance locale adéquate</i>	...

Source : Établit par les auteurs

L'Etat a ainsi ressenti la nécessité de la conception d'une stratégie plus globale prenant en compte les territoires ruraux dans toutes leurs dimensions, et l'impératif d'être à l'écoute de la population qui y vit. C'est ainsi que l'approche participative émerge dans un contexte de stabilité macro-économique globale.

III- Fondements et objectifs de la nouvelle politique

La mise en marche de PRR⁶ en Algérie s’est appuyée sur les PPDRi comme outil opérationnel. Cette nouvelle stratégie est centrée sur l’optique des territoires de projet, et prône la promotion d’un développement rural selon une dialectique multisectorielle et ascendante, mobilisant l’initiative et la participation des acteurs locaux. Ce programme prône une démarche innovant à la fois interventionniste et coopérative, la question est comment les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce dernier parviendront-ils à aboutir aux objectifs qu’ils lui sont assignés à savoir le développement rural (création d’emplois, maintenir la population sur place, améliorer la production ainsi l’amélioration des conditions de vie...)

A- Les mécanismes procéduraux et financiers

La nouvelle forme d’intervention suppose un partage de responsabilités entre acteurs publics et privés, pour réaliser des investissements collectifs et individuels tout en apportant un accompagnement en matière de renforcement des capacités humaines⁷. Deux outils de soutiens ont été mise en place pour soutenir cette démarche, le système d’information de la politique de soutien au renouveau rural « SI-PSRR », permettant un transfert d’informations, devant faciliter leur suivi et l’évaluation, et le système national d’aide à la décision pour le développement durable rural « SNADDR »⁸, qui fournit des données de base concernant le monde agricole et rural sous forme devant améliorer la qualité de décision publique. Les PPDRi sont des projets caractérisés par trois spécificités fondamentales :

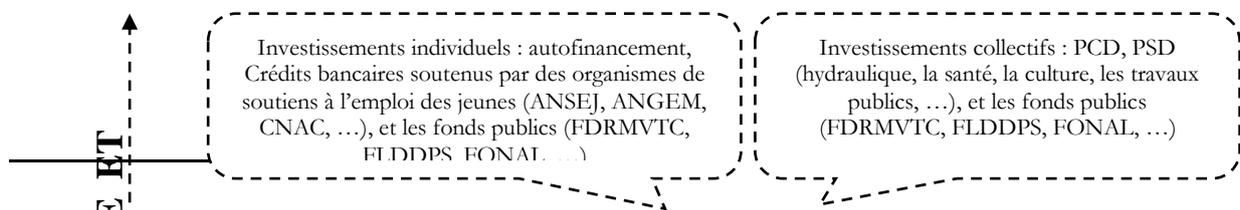
B- Ce sont des projets de proximité : ils sont réalisés au plus près de la population rurale selon une approche participative avec une logique de déconcentration de la décision. Ils privilégient la relation avec la population à travers la promotion des fonctions d’animation, de facilitation, de coordination et de mise en réseau.

C- Ce sont des projets territoriaux : ils privilégient l’approche territoriale, et fournissent un plan d’action qu’il convient d’adapter à la situation du territoire considéré,

D- Ce sont des projets intégrés : ils mettent en synergie l’ensemble des politiques sectorielles drainant localement, et favorisent l’intégration à la base des différentes interventions et une mutualisation des ressources publiques et privées dans un objectif visé.

La figure suivante synthétise les mécanismes procéduraux et financiers définis pour la mise en marche des PPDRi

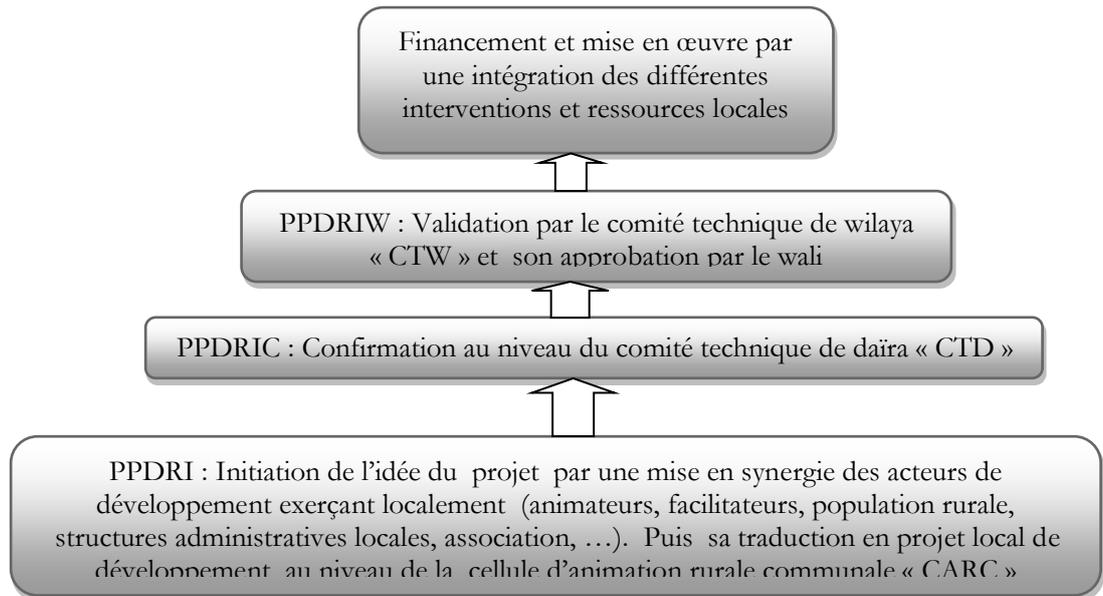
Figure 2: les mécanismes des PPDRi



⁶ La mise en œuvre du programme de soutien au renouveau rural « PSRR » s’est établie en quatre étapes : la phase pilote (2007), la consolidation (2008), la généralisation et le recentrage autour de thèmes fédérateurs (2009), et l’intégration de la dimension territoriale dans les programmes de développement retenus (2010).

⁷ Un programme de renforcement des capacités humaines et de l’assistance technique « PERCHAT » a été mis en œuvre pour renforcer les PPDRi, il comprend un volet de formation et un volet d’accompagnement.

⁸ Le SNADDR est constitué de : 150 données statistiques de base, 24 indices spécifiques, 9 indices simples, 3 indices composites (développement humain IDH, développement de l’activité économique IDAE, développement de l’environnement, IDenv) et un indice de synthèse (développement durable IDD), 44 cartes thématiques, et 9 cartes de localisation. Ces indices manquent toutefois de visibilité locale, et ne traduisent pas les réalités économiques et sociales effectives. C’est ainsi que les collectivités territoriales ont défini un indice local, c’est celui du ratio de richesse.



Source : Établi par les auteurs

B- Les objectifs visés

L'ambition fondamentale des PPDRI étant de permettre aux territoires ruraux, essentiellement ceux en difficulté, d'enclencher des dynamiques de développement endogène. En leur fournissant un cadre qui permet de valoriser leurs ressources, et de canaliser l'affectation des ressources financières pour des fins d'équité territoriale et d'amélioration des conditions socio-économiques des ménages ruraux. Ils visent aussi à promouvoir une gouvernance locale et à renforcer le rôle des organisations rurales comme acteurs porteur de projets de développement. Les PPDRI sont mis en œuvre à travers quatre thèmes fédérateurs :

- Modernisation des villages et K'sours : vise l'amélioration des conditions de vie des ruraux par la réhabilitation et le développement des infrastructures socio-économiques collectives (électrification, AEP, salles de soins, assainissement, ...);
- L'amélioration des revenus des ruraux par la diversification d'activités économiques dans tous secteurs confondus, afin d'améliorer l'attractivité territoriale et d'inciter le retour de la population voir l'installation de nouvelles familles (PME/PMI, artisanat rural, commercialisation, industrie de transformation, tourisme, TIC, ...);
- La protection et la valorisation de ressources naturelles et des écosystèmes (montagne, forêts, steppe, oasis, littoral, terres agricoles, ...);
- La protection et la valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel (sites historiques et culturels, manifestations traditionnelles, produits de terroir, ...)

IV- Analyse des répercussions de la nouvelle stratégie de développement rural en Algérie

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement rural en Algérie a été boostée par l'injection de colossaux fonds financiers. « Un montant de 286 milliards de dollars a été alloué au plan quinquennal 2010-2014 avec 1.500 milliards de Dinars à l'appui au développement de l'économie nationale, et notamment plus de 1.000 milliards de Dinars affectés au plan de

développement agricole et rural » ONU (2012, P: 24). L'évolution de l'affectation budgétaire augure le rôle, de plus en plus grandissant, qu'attribuent les pouvoirs publics pour le secteur agricole et rural. En effet le ministre d'agriculture et de développement rural a bénéficié d'une enveloppe de 284 milliards de dinars en 2011, alors qu'en 2000 celle-ci ne représentait que 52 milliards de dinars. Les fonds sont attribués à hauteur de 78% à la PREA, 13% à la PRR et les 9% sont des actions transversales. (MADR, 2012, P : 39). Du point de vue réalisations nationales, selon la réunion de la commission nationale de développement rurale tenue le 09 avril 2012, 7 056 PPDR ont été formulés, dont 6 618 approuvés et 4989 effectivement lancés. Au bénéfice de 4 142 928 habitants regroupés dans 1 114 420 ménages des 5 187 localités qu'abritent les 1 169 communes touchées.

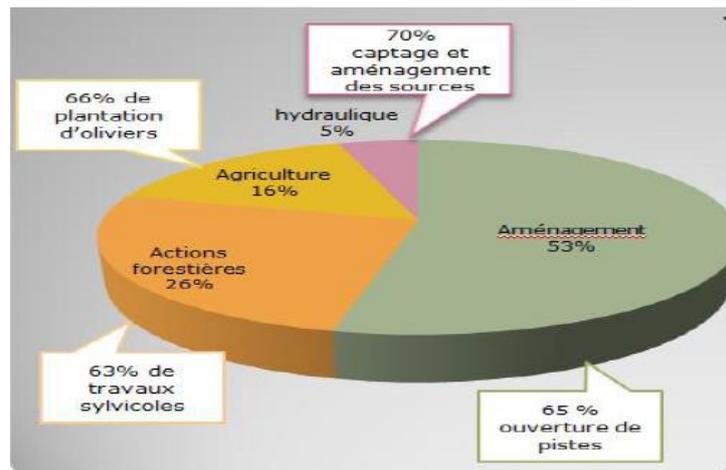
IV-1- Principaux impacts

Compte tenu de l'approche territoriale préconisée par les PPDR, une analyse plus approfondie nécessite de se pencher sur une échelle locale pouvant révéler les tenants et les aboutissants de cette politique. Ainsi nous nous focalisons sur l'expérience PPDR dans la wilaya de Tizi-Ouzou, caractérisée par une forte concentration de la population dans les zones rurales, avec un taux de ruralité de 54.94% la situant au 4eme rang au niveau national après les wilayas d'Adrar, Mostaganem et Brouira. Au vue de la population rurale nationale, cette wilaya héberge un pourcentage de 5.3% ce qui la classe en seconde place après Sétif. (RGPH, 2008, P : 128). En termes de lancement des PPDR, cette wilaya étant classée huitièmes sur un total de quarante-huit. L'analyse des données fournies par la conservation des forêts de cette dite wilaya relative à la période allant de 2009 à 2015 fait ressortir les conclusions suivantes :

a- Concentration des projets sur certains secteurs

Les PPDR se caractérisent par une concentration des projets dans certains secteurs, et ils ne permettent pas une diversification des activités économiques : l'ensemble des actions des PPDR peuvent être regroupées en quatre (4) principaux secteurs (agriculture, hydraulique, forêt, et aménagement), eux-mêmes présentant des activités prépondérantes.

Figure 3 : Répartition des PPDR par secteurs d'activité



Source : Établi par les auteurs

Il en ressort que plus de 85% du total des fonds alloués aux PPDRI est absorbé par cinq actions types⁹ : correction torrentielle, reboisement en chaîne liège, travaux sylvicoles, et les plantations d'olivier et l'ouverture de piste. Cette dernière action est de nature à contribuer au désenclavement, et est susceptible avoir à long termes des effets d'attractivité par l'installation de logement et d'unité de production. Convient de signaler qu'au niveau cette wilaya le logement rural, première pilier d'amélioration des conditions de vie et de stabilisation de la population¹⁰, étant confié à la direction d'urbanisme et de construction et se réalise selon une approche typiquement sectorielle.

b- Des emplois majoritairement temporaires

Du point de vue emplois créés, l'impact direct s'élève à 7 484, ceux-ci ont un caractère temporaire, car sont essentiellement le produit des actions principales signalées pour chaque secteur. Les seuls emplois relativement durables sont ceux relevant de l'élevage, 390 personnes sont concernées (296 unité d'élevage apicole, 212 d'ovin, 2 de cunicole et 6 caprins). La promotion des petits métiers ruraux est inquiétante, étant donné que le volet microcrédits, susceptible de promouvoir l'emploi durable semble être dissimulé. Alors qu'initialement les PPDRI ont permis le financement de quelques métiers notamment l'artisanat féminin. Quant aux emplois indirects créés par les PPDRI, ils sont totalement absorbés par une entreprise publique ; entreprise rurale du génie rural « ERGR » ; à laquelle est confié la réalisation de l'ensemble des projets suite à la décision du gouvernement en 2010.

Tableau 2 : emplois générés par les PPDRI

⁹ Les principaux indicateurs mis en exergue lors de cette réunion de la commission nationale du développement national relève l'importance accrue accordée au secteur agricole et forestier, notamment : 9830 unités d'élevage dans 30 wilaya dont 46% ovin, 30% apiculture, 20% bovin et 3% caprin, concernant 8417 porteurs de projets dont 250 femmes. 146231 hectares de plantations, avec 70% des réalisations dessinées aux plantations forestières. 60520 hectares d'échenillage. Et 223860 Ml de mobilisation de ressources hydriques. Quant aux actions relevant des autres secteurs, les principales actions recensées sont : l'habitat rural (10414 unités), assainissement (538000 ml), AEP (100000 ml), salles de soins (80 unités), et groupe scolaire (101 unités).

¹⁰ Au niveau national, les mesures de soutiens au logement rural se font concomitamment à celle d'aides au logement urbain « Plus de 3700 milliards DA à l'Habitat pour la réhabilitation du tissu urbain et la réalisation de 2 millions de logements (dont 500.000 locatifs, 500.000 promotionnels, 300.000 pour la résorption de l'habitat précaire et 700.000 logements ruraux) » (programme de développement quinquennal 2010-2014).

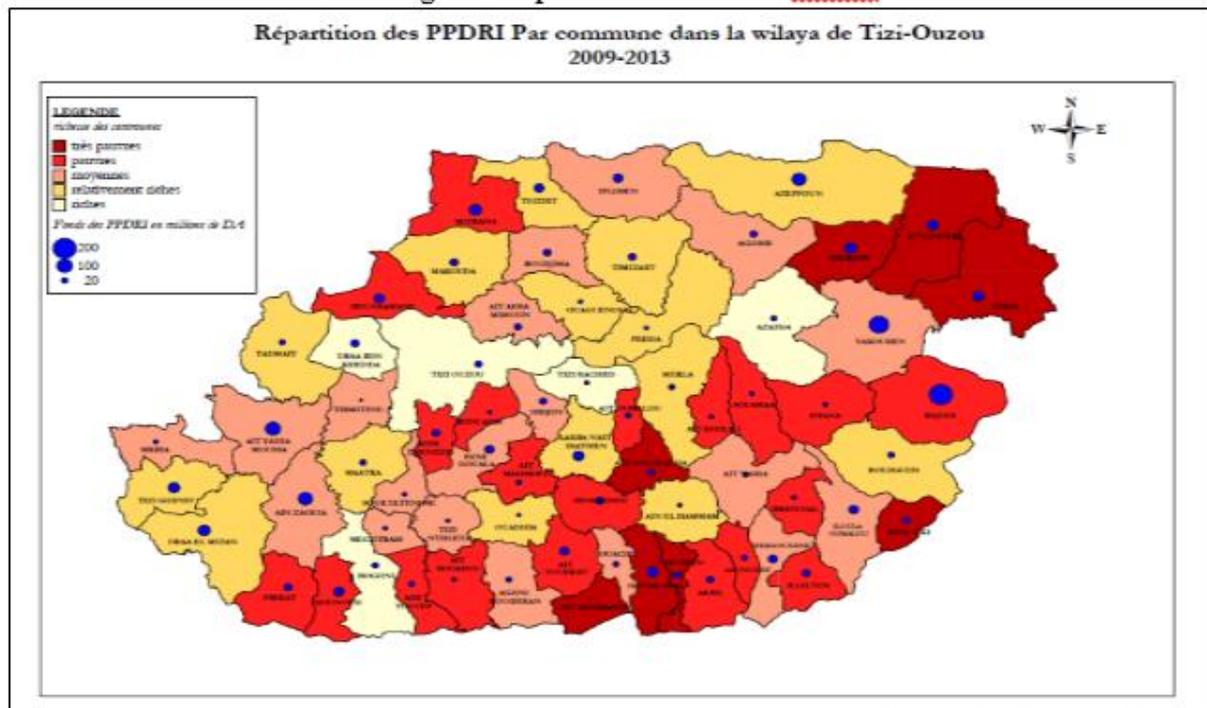
	Emplois directs
Actions d'aménagement	2286
Actions forestières	342
Actions agricoles	4354
Actions hydrauliques	502

Source : Établit par les auteurs

c- Accentuation des déséquilibres territoriaux

Dans leurs objectifs les PPDRi traduisent une volonté proclamée de rééquilibrer le territoire, et devraient théoriquement prioriser les communes les plus dénuées. Toutefois, l'analyse des réalisations révèle une forte concentration des projets dans certaines localités, sans prise en compte de l'équité territoriale, ce qui rend difficile la concrétisation de cette volonté au niveau national. Tel qu'illustré dans la figure3 qui suit, 40% du budget total des PPDRi étant alloué à huit communes dont deux pauvres (Idjeur, Miarana), trois moyenne (Yakouren, Ait yahia moussa, Ain Zaouia), et trois relativement riches (azeffoun, Draa el mizan, Tizi-Ghennif). Parallèlement les huit communes très pauvres ne cumulent qu'un pourcentage de 13%. L'affectation des fonds priorise les caractéristiques géographiques des communes sur les conditions de vie effectives de la population, puisque nous constatons que les communes les plus concernées sont celles qui sont à dominante forestière ou agricole.

Figure 04 : Répartition territoriale des PPDRi



Source : Établit par les auteurs

C- Des retombées non négligeables en terme environnemental

S'inscrivant dans le cadre de la SNDRD les actions à visées environnementales ont été au centre des PPDRI. Comme est présenté dans le tableau2 suivant, un pourcentage de 18.17 % du total de ses fonds étant alloué aux actions de lutte contre l'érosion et da préservation de des ressources naturelles.

Tableau 3 : Impacts environnementaux des PPDRI

Actions		Volume	Part dans les fonds globaux
<i>Actions de lutte contre l'érosion</i>	Correction torrentielle	30 952 M ³	7.41%
	Construction de murettes	1 839 M ³	0.58%
	Reboisement	72 hectares	5.88%
	Travaux sylvicoles	3 768 hectares	14.06%
<i>Actions de préservation des ressources</i>	Captage et aménagement des sources	61 unités	3.59%
	Création de bassin	19 unités	0.71%

Source : Conservation des forêts de la wilaya

IV-2- Entraves de mise en application des objectifs de la nouvelle stratégie de développement rural

Cette nouvelle stratégie de développement adoptée laisse entendre, à travers les objectifs qui lui sont assignés et les colossaux fonds qui lui sont affectés, une forte ambition de redynamisation des territoires ruraux. L'élaboration des PPDRI va dans le sens d'instaurer une nouvelle culture de développement, fondée sur une appréhension innovante des problématiques de développement. Intégrer les acteurs ruraux dans le développement économique et social, en associant la population rurale dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets dont ils seront bénéficiaires, telle est la nouvelle logique de cette politique. Sa priorité fondamentale consiste à maintenir la population rurale sur place, en lui garantissant un niveau de vie décent. Toutefois elle s'est confrontée à la brutale réalité du terrain, et au poids prépondérant des enjeux territoriaux orientant l'appropriation et l'orientation effective des PPDRI. Le rapprochement entre vision nationale et action locale au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou met en évidence la difficulté de changer les habitudes ancrées dans les pratiques locales. Plusieurs entraves restent à surmonter, notamment :

- La nécessité d'une cellule intersectorielle pour le suivi des projets car la conservation des forêts reste incompétente à elle seule d'où le recentrage des projets sur des actions forestières et aménagistes ;
- Une absence d'adhésion des partenaires théorique (services déconcentrés et organismes financiers) lors de mise en oeuvre des projets ;
- Primauté de la gestion administrative, compte tenu du fait que la démarche procédurale des PPDRI étant calquée sur un découpage administratif. Théoriquement, ces instances devraient mettre en marge leurs relations hiérarchiques au profit d'une gestion collaborative, mais cette culture tarde à s'instaurer. Ce problème étant aggravé par une absence de diversification des instances consultatives (cellules d'animation, et les comités techniques), qui souffrent d'une faible participation de la population rurale
- L'absence d'une compétence locale de formulation de projets viables, les projets sont alors sélectionné par via d'affichage sans aucune analyse de faisabilité.
- Enfin, les organisations de la société civile, habituées à la formulation de projets, souffre de l'absence de clarté de l'affectation des responsabilités et leur intervention reste quasiment absente.

V- Conclusion:

Le développement rural en Algérie reste l'aboutissement d'une longue construction historique ayant contribué au façonnement actuel de ces territoires, et à forger des expériences ancrées dans les pratiques de développement. La logique socialiste postindépendance a accordé un rôle crucial aux actions de l'Etat central. La majeure partie des programmes de développement ont mis en avant les actions promouvant l'industrialisation et la modernisation du secteur agricole, ce dernier est considéré comme le pivot de l'économie rurale. La nouvelle stratégie du développement rural, amorcée en 2000 et finalisée en 2009, bifurque sur d'autres perspectives. Elle se veut participative et descendante tout en considérant l'ensemble des problèmes nuisant à l'épanouissement de ces territoires. Elle laisse entendre, à travers les objectifs qui lui sont assignés et les colossaux fonds qui lui sont affectés, une forte ambition de redynamisation des territoires ruraux. L'élaboration des PPDR va dans le sens d'instaurer une nouvelle culture de développement, fondée sur une appréhension innovante des problématiques de développement. Intégrer les acteurs ruraux dans le développement économique et social, en associant la population rurale dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets dont ils seront bénéficiaires, telle est la nouvelle logique de cette politique. Sa priorité fondamentale consiste à maintenir la population rurale sur place, en lui garantissant un niveau de vie décent.

Cette stratégie s'est confrontée à la brutale réalité du terrain et au poids prépondérant des enjeux territoriaux orientant l'appropriation et l'orientation effective des PPDR. Le rapprochement entre vision nationale et action locale au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou met en évidence la difficulté de changer les habitudes ancrées dans les pratiques locales. La répercussion des PPDR s'avère modeste (une timide prise en compte des problématiques environnementales est apparente). En termes de diversification d'activités économiques locales, les réalisations se focalisent sur des actions aménagistes et forestière en premier rang, et des actions agricoles et quelque peu hydrauliques en second rang. Les emplois directs générés ont un caractère temporaire prédominant, et ceux indirects sont absorbés par une seule entreprise publique. Par ailleurs, l'affectation des projets est loin de considérer le niveau de développement des différentes communes, et résulte sur une accentuation des déséquilibres territoriaux.

Cette nouvelle politique souffre d'une panoplie d'entraves plaidant à la concrétisation des résultats escomptés. Ceci étant le résultat d'un passage brusque d'une gestion centralisée caractérisée par une forte présence de l'État, à un nouveau mode de gestion responsabilisant les acteurs locaux sur leur propre développement. Ce changement brutal dans les réflexions stratégiques ne permet pas une adaptation aisée des acteurs exerçant localement, ce qui débouche sur une reconsidération de ses mécanismes procéduraux et financiers. La qualité et l'efficacité des diverses actions émergeant dans le cadre de cette volonté publique d'asseoir une culture locale de gestion de projets durables axée sur la coordination et la synergie des acteurs concernés sont tributaires de la mise en place d'un cadre financier et organisationnel parallèle à ceux déjà existants. Ainsi que le renforcement des formations d'agents de développement spécifiques à chaque territoire et la définition claire d'une réflexion stratégique et managériale spécifiant plus explicitement les attributs des différents intervenants.

Références bibliographiques

- BENBEKHTI, O (2008) : le développement rural en Algérie face à la mondialisation des flux agricoles, In, l'Algérie face à la mondialisation, Dakar, CODESRIA.
- BESSAOUD, O (2006) : La stratégie de développement rural en Algérie, In, options méditerranéennes-politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne- Série A.
- CHABANE, M (2013) : heurs et malheurs du secteur agricole en Algérie : 1962-2012. L'Harmattan.

- CNEAP (2002) : Problématique du développement rural, lettre n° 51, Birkhadem.
- DJENNANE, A-M (2011) : Les projets de proximité de développement rural intégré : objectifs, contenu et méthodes.
- D JENANE, A-M (1997): L'exploitation agricole familiale comme modèle de restructuration du secteur agricole public en Algérie : cas du sétifois. CIHEM
- GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE (2006) : Appui à la mise en oeuvre du NEPAD-PDDAA, Vol I de V : Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT), NEPAD Ref. 06/47 F.
- LEVY. S (2000) : Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée, KARTHALA et CIHEAM.
- MADR, La politique du nouveau rural en Algérie. Université Moulay Ismail, Meknès, 4décembre 2012.
- MADR, Le nouveau rural : évaluation de la mise en oeuvre des contrats de performance. Réunion de la commission nationale de développement rural, avril 2012.
- ONU(2012) : Etude sure le cadre programmation par pays : Algérie 2013-2016.
- RGPH (2008) : Recensement général de la population et l'habitat.
- SAHLI, Z (2006) : Problématique de développement rural : cas des zones de montagne.